

Commission des
valeurs mobilières
de l'Ontario

Plan stratégique

2024-2030 ●●●●●●

Table des matières

1	Message du président du conseil d'administration et du directeur général
4	Contexte
5	L'évolution du paysage des marchés financiers
9	Changements au sein de la CVMO
12	Approche et méthodologie
17	Objectifs stratégiques pour 2024-2030
19	Objectif 1: Prendre rapidement des mesures réglementaires efficaces en anticipation des tendances émergentes.
21	Objectif 2: Améliorer l'expérience des investisseurs individuels.
24	Objectif 3: Adapter la réglementation de façon dynamique en fonction de l'évolution des besoins, des risques et des pratiques en Ontario et dans le monde.
27	Objectif 4: Imposer des sanctions plus sévères et plus visibles aux écarts de conduite sur les marchés financiers.
29	Objectif 5: Favoriser les conditions de formation de capital et d'innovation sur les marchés publics et privés.
31	Objectif 6: Renforcer la position de la CVMO en tant que porte-parole fiable et influent sur les marchés financiers canadiens.
33	Prochaines étapes

Message du président du conseil d'administration et du directeur général

Nous avons le plaisir de présenter le plan stratégique 2024-2030 de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO), qui fixe notre cap pour les six prochaines années et s'appuie sur le travail accompli ces dernières années pour moderniser et renforcer notre organisme.

Le gouvernement de l'Ontario a clairement mis l'accent sur le maintien de la compétitivité de l'Ontario et du Canada à l'échelle mondiale et sur l'amélioration des conditions de croissance et de prospérité économiques pour toutes les entreprises et tous les Ontariens. Pour atteindre ces objectifs importants, il est essentiel que les marchés financiers soient sains, sûrs et dynamiques, et le mandat de la CVMO nous permet d'en être les gardiens.

À la lumière des nombreux changements apportés à notre organisation et des évolutions sur nos marchés, la CVMO, en s'appuyant sur son mandat, a entrepris un processus d'examen stratégique afin de repenser son mode de réglementation et de déterminer les domaines d'intervention pour les six années à venir. Cet examen a pour but que l'organisme de réglementation devienne plus efficace, plus réactif et plus proactif et qu'il serve mieux la population et les entreprises de l'Ontario à l'avenir.

Le plan stratégique le plus récent de la CVMO a été élaboré en 2011, peu de temps après que la crise financière mondiale de 2007-2008 et la récession qui s'en est suivie aient remodelé les marchés financiers. Aujourd'hui, le paysage des marchés financiers évolue rapidement et présente de nouveaux défis pour les organismes de réglementation, reflétant ainsi les changements dans le comportement des investisseurs

et l'innovation technologique, ainsi que la démographie et les conditions économiques sous-jacentes. Nous devons revoir notre stratégie à long terme en tenant compte de ces changements structurels.

La direction de la CVMO a entrepris un examen détaillé de la situation actuelle de l'organisme et a réfléchi à la meilleure façon de saisir les occasions et de relever les défis de l'avenir. Nous sommes reconnaissants des initiatives lancées par les intervenants de la CVMO dont la contribution à ce travail a été précieuse, ainsi qu'au ministère des Finances pour son soutien indéfectible tout au long du processus. Tout au long du processus, nous avons consulté l'ensemble de notre conseil d'administration, dont les responsabilités en matière de gouvernance comprennent la planification stratégique de l'organisme, afin de remettre en question notre réflexion et de l'approfondir, et en fin de compte, d'étudier et d'approuver notre plan stratégique.

“ Nous souhaitons préserver notre identité comme organisme, mais nous réfléchissons attentivement à ce que nous devons faire différemment pour obtenir les meilleurs résultats pour les investisseurs et les acteurs des marchés financiers de l'Ontario. ”

Grant Vingoe, directeur général

Kevan Cowan, président du conseil d'administration

Le plan stratégique contribuera à définir notre mode de réglementation, nos objectifs et la manière dont nous gérons les demandes concurrentes. Nous sommes convaincus d'avoir tracé une voie claire qui répond aux tendances du marché et qui est viable à long terme. Notre plan stratégique porte autant sur la manière dont nous travaillons que sur les sujets sur lesquels nous travaillons. Il contribuera à déterminer nos priorités et à dresser les plans opérationnels pour les années à venir et il orientera nos décisions quant à l'affectation de nos ressources limitées.

Nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec notre gouvernement et à mener de vastes consultations auprès de nos intervenants afin de définir nos priorités annuelles et de recevoir des contributions précieuses sur des secteurs de politique importants. Vous verrez que les objectifs stratégiques décrits ci-dessous se refléteront tout au long de ce processus consultatif.

Nous souhaitons préserver notre identité comme organisme, mais nous réfléchissons attentivement à ce que nous devons faire différemment pour obtenir les meilleurs résultats pour les investisseurs et les acteurs des marchés financiers de l'Ontario. Nous sommes impatients de discuter de notre plan stratégique avec nos intervenants dans les mois à venir.

Grant Vingoe
directeur général

Kevan Cowan
président du conseil
d'administration

The background is a solid teal color. It features several abstract geometric elements: a large, thick, teal-colored circular arc on the right side; a smaller, thin teal arc in the upper left; and several thin, light teal lines that curve across the page, creating a sense of movement and depth. The word "Contexte" is centered in the lower-left quadrant in a white, serif font.

Contexte

L'évolution du paysage des marchés financiers

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario opère dans un environnement de changement accéléré qui remet en question le modèle traditionnel de réglementation. Sous l'effet du développement rapide des technologies, de l'évolution démographique et du changement d'attitude des investisseurs, les marchés financiers d'aujourd'hui sont très différents de ceux d'il y a dix ans.

Parallèlement, on observe une érosion de la confiance dans les autorités, les institutions et les canaux d'information traditionnels, ainsi qu'une fragmentation accrue du paysage financier et médiatique. Les épargnants sont devenus des participants très actifs dans le marché, car ils achètent et vendent en ligne et se tournent vers de nouvelles sources de conseils et d'informations, y compris les médias sociaux – qui peuvent être fiables ou non, mais qui ont une influence certaine.

De nouveaux produits et services financiers qui chevauchent les lignes traditionnelles de la juridiction réglementaire commencent à voir le jour. Les plateformes numériques ont de plus en plus recours à la ludification, aux schémas obscurs et à d'autres techniques ciblant le comportement des investisseurs. Ces méthodes influencent les décisions

d'investissement et peuvent encourager les investisseurs à prendre des risques excessifs et à agir contre leur propre intérêt. Les techniques d'engagement numérique brouillent la frontière de ce qui constitue un conseil et soulèvent des préoccupations en matière de protection des investisseurs. Il est clair que les organismes de réglementation doivent trouver de nouveaux moyens de comprendre le comportement des investisseurs et de les mobiliser.

Le Canada et d'autres économies dites développées ont connu une augmentation constante des financements privés et une tendance croissante des émetteurs de valeurs à rester privés plus longtemps, voire à ne pas s'introduire en bourse. Ces tendances soulèvent des inquiétudes quant à la capacité des investisseurs moyens à participer à la croissance économique en saisissant des occasions uniques sur nos marchés financiers publics. Si les marchés privés constituent une source importante de financement pour les entreprises, le manque de transparence et la légèreté de la réglementation qui y règnent offrent moins de protection aux investisseurs et rendent encore plus difficile le contrôle des risques.

Facteurs influençant le paysage des marchés financiers



Érosion de la confiance dans les autorités traditionnelles



De nouveaux produits et services financiers



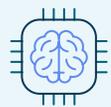
Augmentation constante des financements privés



Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance



Les innovations technologiques



Lintelligence artificielle



Finance décentralisée



Acteurs malveillants

De nombreux investisseurs, tant institutionnels que particuliers, sont de plus en plus influencés par les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), qu'ils portent l'inscription ESG ou non, lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement. Ils exigent une plus grande transparence sur la manière dont les sociétés ouvertes comptent lutter contre le changement climatique et dans quelle mesure elles y contribuent, ainsi que sur les mesures qu'elles prennent pour constituer un conseil d'administration et une équipe de direction plus diversifiés, qui reflètent mieux la société d'aujourd'hui et conduisent à de meilleures décisions. Ces questions sont de plus en plus polarisantes et les organismes de réglementation des valeurs mobilières font l'objet d'un examen plus approfondi alors que nous participons aux efforts déployés à l'échelle mondiale qui visent à élaborer des normes et des exigences en matière de divulgation de renseignements importants dans ces domaines.

Entre-temps, les innovations technologiques permettent la prolifération de nouvelles techniques de commercialisation, de nouveaux modèles d'entreprise et de produits qui risquent d'être incompatibles avec les modèles réglementaires traditionnels, mais qui obligent à réagir rapidement. L'avènement des crypto-actifs a donné naissance à une classe d'actifs entièrement nouvelle que ses créateurs entendaient faire circuler en dehors de la sphère réglementaire. Cet écosystème repose sur la chaîne de blocs, une technologie qui a le potentiel de révolutionner la façon dont les affaires sont menées. Notre travail qui vise à clarifier le marché des crypto-monnaies pour ses participants et à renforcer notre cadre réglementaire pour protéger les investisseurs et l'intégrité du marché nous a permis de tirer des leçons à la CVMO. Cette expérience nous a appris que nous devons continuer à être proactifs pour déterminer les risques et y adapter nos réactions.

À mesure que de nouvelles technologies apparaissent et que d'autres arrivent à maturité, nous nous attendons à ce que le paysage financier évolue encore plus rapidement. Les nouveaux domaines d'innovation remettent en question les principes de responsabilité qui sous-tendent les méthodes réglementaires traditionnelles. La mise au point de l'intelligence artificielle (IA) se poursuit et elle pourrait avoir des répercussions sur les processus et les intervenants de l'ensemble de nos marchés financiers. Elle

soulève également des questions importantes sur la gestion des risques, la gouvernance et le potentiel de son utilisation malveillante.

Le domaine émergent de la finance décentralisée envisage un monde de transactions transparentes et immuables, tout en étant obscurcies de manière intentionnelle; elles sont effectuées avec un dispositif d'enregistrement électronique partagé et des mécanismes visant à rendre les activités financières plus secrètes et plus anonymes. L'utilisation de crypto-actifs pour effectuer des transactions illicites est une préoccupation constante à tous les paliers de gouvernement. La finance décentralisée aspire à un système financier dans lequel les fonctions économiques actuellement assurées par les banques, les courtiers et autres infrastructures de marché ne sont pas nécessaires. Même le terme « échange », qui avait autrefois une définition relativement claire, est aujourd'hui employé pour décrire des entités dont les niveaux de transparence, de sécurité et de solidité sont très différents et que les investisseurs risquent de ne pas saisir pleinement.

Grâce aux technologies sans frontières et à la possibilité de cibler les investisseurs depuis n'importe où, les acteurs malveillants sont plus sophistiqués que jamais auparavant. En vue d'atteindre leurs objectifs, ils exploitent la complexité et la rapidité des changements sur les marchés financiers, ainsi que les réactions des investisseurs à la désinformation. Nous devons continuer à améliorer la manière dont nous dissuadons, perturbons et sanctionnons les comportements répréhensibles dans notre environnement dynamique fondé sur des données, afin de protéger les investisseurs et l'intégrité de nos marchés.

Nous devons être en mesure de nous adapter rapidement à l'évolution de la technologie afin de comprendre toutes ses ramifications pour l'avenir de l'investissement. Quant à l'avenir, nous devons également tenir compte de l'incidence de l'évolution des conditions économiques et de l'incertitude géopolitique sur l'activité des marchés financiers et veiller à ce que la CVMO soit prête à évaluer les répercussions de ces forces sur notre marché.

Changements au sein de la CVMO

La CVMO a connu d'énormes changements au cours des 15 années qui ont suivi la crise financière mondiale de 2007-2008 (CFM), et plus particulièrement au cours des dernières années.

Notre rôle dans la réglementation des marchés financiers de l'Ontario a évolué de manière significative en réponse à la CFM; nous avons élargi notre mandat pour y inclure la stabilité financière et la réduction du risque systémique. À l'instar d'autres organismes de réglementation des valeurs mobilières, nous avons entrepris une série de réformes réglementaires initiées par le G20 et le Conseil de stabilité financière en vue de combler les lacunes réglementaires ayant contribué à la crise.

Le mandat, la structure et le programme de réglementation de la CVMO ont également été considérablement modifiés à la suite des recommandations formulées par le Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers (2021) du gouvernement de l'Ontario. En 2022, la mise en œuvre de ces recommandations visant à séparer les fonctions juridictionnelles et réglementaires de la CVMO et à séparer les rôles du président du conseil d'administration de celui du directeur général a donné lieu à l'un des changements de gouvernance les plus importants de l'histoire de l'organisme. Le mandat de la CVMO a de nouveau été élargi en réponse aux recommandations du Groupe de travail afin d'y inclure la promotion de marchés concurrentiels et la formation de capital.

Parallèlement à ces changements structurels, le conseil d'administration de la CVMO a fait l'objet d'une transformation majeure en 2022. Il est actuellement composé de membres dotés d'une solide expertise et ayant une grande diversité d'expériences et de compétences qui apportent de nouvelles idées aux fonctions de gouvernance et d'élaboration des politiques de la CVMO.

Ces changements ont coïncidé avec la décision, prise en 2021, de mettre en pause les efforts visant à établir une autorité pancanadienne de réglementation des marchés financiers, après des années de travail sur cette initiative. La CVMO a remis l'accent sur ses propres travaux et sur les efforts déployés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour renforcer et harmoniser la réglementation des marchés financiers canadiens.

La CVMO a également pris des décisions fondamentales d'ordre opérationnel pour répondre à la rapidité et à la complexité croissantes de nos marchés et aux attentes concernant notre capacité à réagir efficacement aux nouvelles réalités. Nous avons créé un centre d'excellence afin d'améliorer notre utilisation des connaissances comportementales dans nos programmes opérationnels et d'élaboration des politiques. Nous avons mis sur pied le Bureau de la croissance économique et de l'innovation de la CVMO, qui s'emploie à moderniser la réglementation de l'ensemble de la Commission, à aider les entreprises innovantes à s'y retrouver dans les lois sur les valeurs mobilières et à tester de nouvelles solutions pour relever les défis émergents sur nos marchés. Nous avons adopté une approche intersectorielle agile pour surveiller l'industrie émergente des crypto-monnaies en composant une équipe chargée de coordonner les initiatives politiques et les approches réglementaires avec les directions de la CVMO, nos partenaires des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et les intervenants du secteur. Dans le même ordre d'idées, nous avons créé des équipes spécialisées dans les questions réglementaires liées au climat, à l'inclusion et à la diversité.

Nous avons également fait des progrès significatifs en matière d'adaptation sur le plan numérique. Les investissements dans la

technologie ont contribué à améliorer l'accès aux données et aux informations, ont permis une meilleure identification des tendances et des risques et ont soutenu les analyses et la prise de décisions. Pour que la CVMO puisse prospérer dans notre environnement axé sur les données et pour appuyer nos travaux, nous déterminons les compétences dont nos futurs dirigeants auront besoin.

Nous avons remanié notre organisation : elle compte désormais moins de divisions opérationnelles, mais elles sont dotées d'une autorité financière plus large. Nous sommes en train d'améliorer notre capacité permanente de planification et d'exécution dans tous nos projets réglementaires et technologiques et d'approfondir nos capacités de recherche dans le but d'influencer la pensée analytique et le comportement des investisseurs et de nos autres intervenants.

En réponse à cette quantité de changements, nos priorités ont considérablement augmenté et il a fallu adopter de nouvelles méthodes de travail, de communication et de direction. Notre personnel continue de gérer ces priorités concurrentes de manière efficace, et nous devons néanmoins nous assurer que notre travail demeure viable à long terme.

L'élaboration de notre plan stratégique nous a incités à examiner de près notre modèle de fonctionnement et notre structure afin de nous assurer que l'organisme dispose des capacités, de la souplesse et des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

The background is a dark blue color with several abstract geometric shapes in lighter shades of blue. There is a large, thick, dark blue ring-like shape on the right side. On the left, there is a thin, light blue curved line that starts near the top and curves downwards. Another thin, light blue curved line is visible at the bottom of the page. The overall design is minimalist and modern.

Approche et méthodologie

Le plan stratégique de six ans présenté ci-dessous est le résultat d'un examen minutieux visant à repenser notre mode de réglementation et à déterminer les domaines sur lesquels nous devons nous concentrer pour que nos intervenants obtiennent les meilleurs résultats possibles.

Bien qu'il soit lié à notre mandat (qui est défini dans notre législation en vigueur) et à notre Énoncé des priorités annuel (qui évolue d'année en année), il ne remplace ni ne modifie aucun de ces éléments importants.

Le mandat conféré par la loi à la CVMO est le suivant :

Protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses, favoriser des marchés financiers équitables, efficaces et concurrentiels, et la confiance à l'égard de ceux-ci, favoriser la formation de capital, et contribuer à la stabilité du système financier et à la réduction du risque systémique.

Pour remplir notre mandat à plusieurs volets, nous devons trouver un équilibre entre les priorités – par exemple, protéger les investisseurs et favoriser la formation de capital; agir de manière indépendante et travailler de concert avec nos partenaires réglementaires au sein des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et dans le monde entier; et assurer une application rigoureuse de la loi à l'aide d'outils traditionnels tout en étant réceptifs à de nouvelles méthodes d'exécution de la loi. Nous devons considérer toutes les composantes de notre mandat dans leur totalité afin de garantir que leur importance dans toute décision ou recommandation est équilibrée. Pour parvenir au meilleur équilibre qui soit dans les années à venir, nous devons aller de l'avant, munis d'une stratégie claire qui nous aidera à mobiliser nos ressources de la manière la plus optimale.

Grâce au plan stratégique, nous mettrons à profit nos ressources et notre expertise pour nous acquitter de notre mandat dans un contexte perpétuel de changements, d'occasions et de risques. Il s'articule autour de six objectifs stratégiques, chacun introduisant un degré variable de changement par rapport à notre mode de réglementation d'aujourd'hui et conduisant à des résultats distincts adaptés au marché.

Nous avons élaboré un énoncé de vision ambitieux qui est tourné vers l'avenir. Il nous aide à définir les objectifs que nous visons en exécutant notre plan :

Travailler ensemble pour rendre les marchés financiers de l'Ontario accueillants, prospères et sécuritaires.

Nous avons choisi ces mots avec soin pour miser sur l'héritage de la CVMO en matière de confiance et de transparence et pour souligner l'importance de l'ouverture et de la prospérité en travaillant avec nos intervenants pour assurer un régime réglementaire de surveillance efficace de nos marchés financiers.

En s'appuyant sur notre mandat comme fondement de nos travaux et guidés par notre nouvel énoncé de vision, le conseil d'administration et la direction générale de la CVMO ont entrepris une analyse rigoureuse de notre situation actuelle – les domaines dans lesquels nous avons réussi, ceux dans lesquels nous sommes confrontés aux plus grands défis, et les nombreuses forces à l'œuvre sur nos marchés financiers dynamiques. Notre analyse comprenait un examen de la marque de la CVMO, qui est associée à notre stratégie et représente notre identité sur le marché.

Afin de garantir une démarche globale, nous avons consulté des acteurs du marché, des organisations sectorielles, des groupes de défense des investisseurs, des institutions académiques et des organismes gouvernementaux. Leur précieuse contribution a joué un rôle essentiel dans l'élaboration de notre plan et nous a permis de rester bien connectés et en phase avec le marché au sens large. Lors de l'élaboration du plan, nous avons également tenu compte des commentaires issus des consultations avec nos intervenants relativement à notre Énoncé des priorités 2024-2025, comme nous l'avons indiqué dans notre proposition d'Énoncé des priorités publiée en novembre 2023.

Il a été essentiel d'avoir des conversations approfondies avec les intervenants internes et externes de la CVMO en vue de dresser un portrait clair de ces forces stratégiques et de réputation existantes, ainsi que des domaines à améliorer. Nous avons effectué des recherches exhaustives et des analyses de marché sur les tendances actuelles et les catalyseurs de changement dans l'écosystème des marchés financiers afin de mieux comprendre comment les priorités stratégiques pourraient évoluer à l'avenir. Nous avons notamment procédé à un exercice d'analyse réglementaire comparative visant à faire ressortir les choix stratégiques et le rendement des organismes de réglementation nationaux et internationaux.

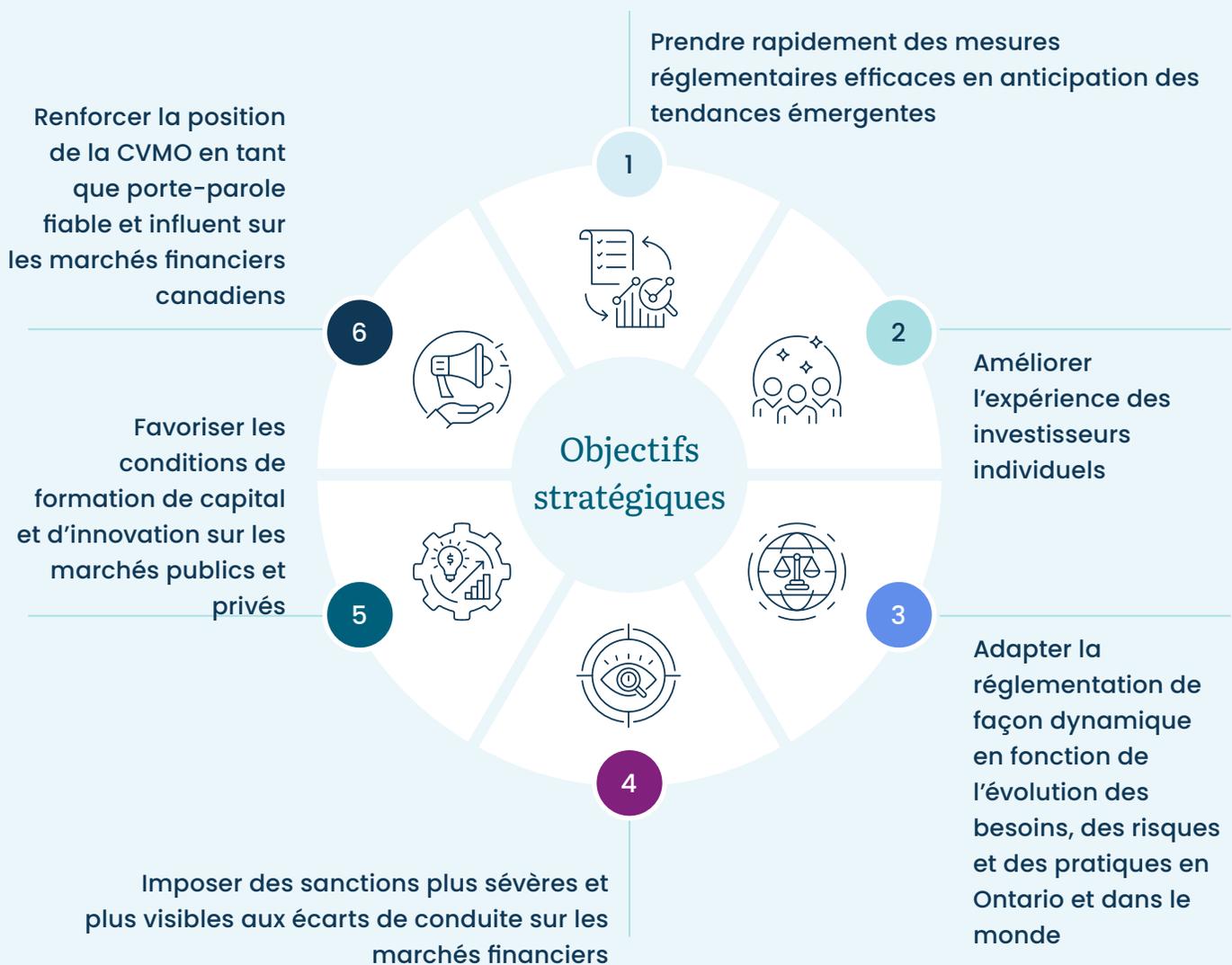
Le choix du moment pour l'élaboration de notre stratégie cadrerait bien avec les autres initiatives de planification stratégique déployées dans notre écosystème réglementaire, notamment celles entreprises par les autres organismes de réglementation provinciaux, comme les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, ainsi que l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI), qui trace sa voie dans le contexte d'une nouvelle structure et d'un nouveau mandat.

Bien que ce plan stratégique fournisse des orientations et des conseils pour éclairer nos plans opérationnels et nos priorités pour les années à venir, la stratégie elle-même n'est pas statique. Il sera mis à l'épreuve, réévalué et ajusté au fur et à mesure que nous nous adapterons aux changements futurs dans notre environnement.

The background features several abstract geometric shapes in various shades of blue. A large, light blue circle is partially visible in the upper right. A darker blue, thick-lined circle is also present in the upper right. A thin, light blue line forms a curved shape in the lower left. The overall composition is clean and modern.

Objectifs stratégiques pour 2024-2030

Dans le contexte de changement décrit ci-dessus, et inspirée par une vision solide de son rôle dans le renforcement des marchés financiers de l'Ontario, la CVMO entreprendra de poursuivre les objectifs stratégiques suivants au cours des six prochaines années :





Objectif 1

Prendre rapidement des mesures réglementaires efficaces en anticipation des tendances émergentes.



Pour soutenir la croissance, l'intégrité et la résilience des marchés financiers dans un contexte de changement accéléré, nous devons exceller dans l'anticipation des nouvelles réalités et réagir rapidement pour nous attaquer aux risques immédiats de préjudice pour les investisseurs et les marchés, tout en planifiant une intervention mieux informée.



L'évolution technologique est constante; elle progresse souvent à un rythme rapide et d'une manière qui présente à la fois de grandes occasions et, parfois, de sérieux risques. L'avènement des crypto-actifs illustre bien cette situation, et encore beaucoup d'autres évolutions majeures se poindront à l'horizon, notamment avec les progrès que connaîtra l'intelligence artificielle. Parfois les circonstances ne nous permettent pas le luxe qu'est le temps d'évaluer pleinement les effets des forces perturbatrices sur notre marché, qu'elles soient attribuables à la technologie ou à autre chose, avant de devoir agir. Nous devons renforcer notre capacité à réagir rapidement et à communiquer clairement nos intentions. Nous devons prendre sans délai les mesures nécessaires pour que les changements ayant une forte incidence sur les produits et services financiers ontariens respectent les principes fondamentaux de la réglementation des valeurs mobilières avant qu'ils ne fassent partie intégrante du marché de la province.





Objectif 1



En mettant en œuvre une approche systématisée pour cerner, évaluer et répondre aux tendances, nous passerons d'une démarche réactive à une démarche proactive et nous améliorerons notre capacité à les anticiper et à agir de manière décisive. Afin d'agir rapidement et d'assurer une protection en temps opportun, nous gérerons les risques liés à l'intervention sur des marchés en évolution face à des conditions incertaines, en faisant preuve d'une transparence accrue, d'une plus grande souplesse et en employant des méthodes itératives.



En réfléchissant à l'éventail des mesures réglementaires, nous croyons que l'influence, la défense des intérêts, la collaboration et l'éducation viendront compléter notre approche traditionnelle axée sur les politiques. Notre engagement auprès des intervenants sera riche, profond et significatif et aura pour objet de partager la recherche et l'intelligence, mais aussi de nous faire entendre lors des discussions clés.





Objectif 1



Pour atteindre cet objectif, nous viserons à prendre les mesures suivantes :

1. L'identification et l'analyse régulières des tendances émergentes sur les marchés financiers
2. La prise de décisions rapide sur les interventions réglementaires appropriées ciblant les nouvelles évolutions du marché
3. La promotion d'une innovation prudente en Ontario au moyen de la certitude réglementaire
4. La protection des investisseurs par la réduction des pertes liées aux risques sous-estimés inhérents aux nouvelles tendances



Objectif 2

Améliorer l'expérience des investisseurs individuels.



Des marchés financiers dynamiques et en pleine croissance reposent sur une expérience positive et attrayante pour les investisseurs. Différents segments de la communauté des investisseurs sont confrontés à des risques et des défis, tandis que d'autres se retrouvent devant des occasions uniques. À titre d'organisme de réglementation tourné vers l'avenir, nous répondrons aux préoccupations de chacun de ces segments en ayant recours à une approche sur mesure. En ce qui concerne les services-conseils en matière d'investissement, nous nous appuyerons sur les progrès réalisés dans les Réformes axées sur le client, dont l'accès aux produits, les conflits d'intérêts, la divulgation efficace, l'éducation et les possibilités de recours lorsque les normes de conduite prévues ne sont pas respectées.

Nous viserons davantage les investisseurs autonomes afin de nous assurer qu'ils disposent des outils, des renseignements et de l'éventail de choix dont ils ont besoin pour soutenir leurs activités d'investissement indépendantes. Parallèlement, nous comprenons la valeur des services-conseils et nous soutiendrons les initiatives qui améliorent l'expérience des investisseurs lorsqu'ils reçoivent des conseils, que ce soit par l'intermédiaire d'un compte fiduciaire ou de courtage traditionnel. Avec l'aide de l'OCRI, nous nous efforcerons d'appliquer la réglementation auprès des compagnies inscrites à la CVMO et de les influencer directement afin d'assurer les protections et l'expérience d'investissement que méritent les investisseurs dans la planification de leurs objectifs financiers. Notre surveillance de l'OCRI, des marchés boursiers canadiens et des autres marchés sera également axée sur ces objectifs.



Objectif 2



Lorsque les compagnies inscrites ne fournissent pas l'éventail de conseils et de produits que leurs clients sont en droit d'attendre d'un service-conseil, nous les dénoncerons pour ce qu'elles font : des activités de vente menées par des représentants commerciaux motivés par la rémunération des courtiers. Il en va de même si les attentes minimales en matière de réglementation sont satisfaites.



La sensibilisation des investisseurs, par l'intermédiaire de canaux directs et de partenaires, en particulier pour les communautés mal desservies, sera un pilier essentiel de notre stratégie.



Au cœur de cet objectif se trouve le renforcement de la confiance d'une grande diversité d'investisseurs dans nos marchés financiers en les représentant comme moteurs de la croissance et vecteurs de débouchés économiques. En visant de manière plus délibérée et ciblée les besoins particuliers des différents types d'investisseurs, nous pouvons faciliter leur participation sur nos marchés et les aider à s'orienter dans un paysage d'investissement de plus en plus complexe.



Afin de garantir que les mesures réglementaires aboutissent à des résultats ciblés et en gérant efficacement nos ressources limitées, nous évaluerons soigneusement la portée des programmes politiques, des campagnes et des efforts de sensibilisation, et intégrerons les enseignements tirés dans les programmes futurs.



La science comportementale continuera à étayer nos politiques et nos programmes qui ont pour objectif d'améliorer la protection des investisseurs, ainsi que les choix d'investissement qu'ils font.

Ces valeurs imprégneront toutes les fonctions réglementaires de la CVMO; elles seront renforcées par le ton que leur donne la direction et soutenues par notre Bureau des investisseurs et nos capacités collectives de réglementation stratégique.



Objectif 2



Pour atteindre cet objectif, nous viserons à prendre les mesures suivantes :

1. S'assurer que les investisseurs sont bien positionnés pour prendre de meilleures décisions d'investissement à l'égard des fonds à horizon de retraite
2. Avoir en place un système robuste de recours pour les investisseurs
3. Favoriser une meilleure compréhension des marchés financiers et des marchés des valeurs mobilières pour les investisseurs et les conseillers
4. Réduire au minimum les obstacles réglementaires et structurels à l'efficacité des investissements
5. Réduire les préjudices subis par les investisseurs



Objectif 3

Adapter la réglementation de façon dynamique en fonction de l'évolution des besoins, des risques et des pratiques en Ontario et dans le monde.



Pour prospérer en Ontario, les entreprises ont besoin d'un cadre réglementaire adapté à leur secteur d'activité qui soit actuel, pertinent et dans lequel elles peuvent aisément s'orienter dans le contexte de l'économie canadienne et des flux commerciaux mondiaux. Alors que la CVMO et d'autres organismes de réglementation et de normalisation mondiaux réagissent sur plusieurs fronts à la complexité et au changement grandissants, nous devons veiller à ce que tous les éléments de notre cadre réglementaire demeurent cohérents, tiennent compte des risques et soient pertinents.

En mettant en œuvre une approche systématique pour réexaminer en permanence nos réglementations afin d'en vérifier la proportionnalité et la pertinence, nous assurerons une modernisation continue de nos mesures réglementaires sans sacrifier les protections fondamentales des investisseurs.

Nous visons à remplir notre mandat de manière à protéger les investisseurs et l'intégrité du marché tout en donnant à nos marchés la liberté d'exercer leur fonction d'allocation de capitaux à des occasions propices. À l'heure où les marchés deviennent de plus en plus complexes, axés sur la technologie et intégrés à l'échelle mondiale, il est difficile de se prémunir contre les risques émergents tout en veillant à ce que la



Objectif 3

conformité réglementaire reste gérable pour les acteurs du marché. Nous devons étudier attentivement nos mesures afin de nous assurer que nos marchés restent concurrentiels et sont éclairés par les forces qui y sont en jeu et les tendances réglementaires.



Lorsque nous examinerons les domaines de la réglementation des valeurs mobilières, nous nous attacherons tout particulièrement à collaborer avec les peuples autochtones et à intégrer leurs points de vue et leurs intérêts.



Nous élargirons la portée de notre travail auprès des organismes de réglementation, des organismes de normalisation et des forums économiques internationaux pour que les entreprises ontariennes bénéficient de l'adoption de politiques mondiales tout en les influençant pour qu'elles reflètent les exigences particulières des marchés financiers de l'Ontario.



Nous examinerons également les interactions entre les autorités réglementaires canadiennes qui supervisent les marchés financiers, afin de garantir une répartition optimale des responsabilités et une expérience simplifiée pour les entreprises et les investisseurs de l'Ontario.





Objectif 3



Pour atteindre cet objectif, nous viserons à prendre les mesures suivantes :



1. Miser sur le fait que le marché ontarien est plus attrayant pour divers groupes d'entreprises et d'investisseurs
2. Procéder à une évaluation efficace des mesures réglementaires quant à leur pertinence et à leur efficacité
3. Réduire le fardeau indu pour les acteurs du marché
4. Jouer un rôle de premier plan à l'échelle internationale en influençant le programme réglementaire mondial et les résultats afin de répondre aux besoins des marchés financiers de l'Ontario



5. Réagir plus efficacement aux développements internationaux et transfrontaliers qui affectent les marchés financiers



6. Veiller à ce que les responsabilités en matière de réglementation soient réparties de manière optimale entre la CVMO et les autres organismes de réglementation, y compris l'OCRI





Objectif 4

Imposer des sanctions plus sévères et plus visibles aux écarts de conduite sur les marchés financiers.



L'évolution rapide de la technologie et des innovations financières multiplie les occasions de commettre des malversations financières sophistiquées et de grande ampleur. Pour préserver la confiance des investisseurs, les organismes de réglementation doivent plus que jamais démontrer qu'ils disposent des outils et des capacités nécessaires pour cibler les actes répréhensibles et les sanctionner, y compris les fraudes en matière de valeurs mobilières. Nous avons l'intention de renforcer le programme de dénonciation afin d'en améliorer l'efficacité en tant que source d'information essentielle pour les manquements importants de conformité à la législation sur les valeurs mobilières.

Notre capacité à lutter efficacement contre les comportements répréhensibles sous-tend des domaines clés de notre travail, notamment la protection des investisseurs, la transparence et l'efficacité des marchés, ainsi que la prévention des risques systémiques. Pour nous protéger contre les menaces futures, nous devons trouver des moyens novateurs de consolider chaque aspect de nos activités liées à l'application de la loi, depuis la dissuasion et la détection jusqu'aux sanctions et aux recouvrements.

La CVMO continuera à travailler au perfectionnement de ses propres outils et au renforcement de ses pouvoirs tout en intensifiant sa collaboration avec d'autres organismes nationaux et mondiaux chargés de l'application de la loi, afin de garantir que les délits financiers graves soient détectés et traités de manière efficace et dans les meilleurs délais. Nous chercherons de nouveaux outils et de nouveaux pouvoirs pour lutter contre les actes répréhensibles tout au long du processus de mise en conformité et d'application des lois.



Objectif 4

Nous nous consacrerons également à la mise au point de nouvelles méthodes de saisie et de distribution des profits de la criminalité aux personnes lésées.



La diffusion à grande échelle d'affaires très médiatisées qui mettent en évidence les compétences d'enquête avancées de la CVMO en matière d'application de la loi demeure un moyen de dissuasion puissant contre les futurs méfaits et constituera l'une de nos principales stratégies d'application de la loi.



La CVMO continuera à renforcer ses capacités d'application de la loi à l'interne, notamment en s'appuyant davantage sur les données et la technologie, en optimisant les processus de réception et d'enquête, ainsi qu'en veillant au perfectionnement des compétences et en embauchant davantage de travailleurs qualifiés spécialisés dans notre secteur.



Pour atteindre cet objectif, nous viserons à prendre les mesures suivantes :

1. Intenter des poursuites rigoureuses contre les auteurs de délits financiers graves
2. Augmenter le nombre de procédures administratives percutantes
3. Forger la réputation de la CVMO comme agent d'application de la loi efficace, y compris pour les dossiers nouveaux ou complexes
4. Promouvoir le respect de la réglementation et dissuader les comportements répréhensibles sur les marchés publics et privés
5. Accroître le taux de recouvrement de la CVMO





Objectif 5

Favoriser les conditions de formation de capital et d'innovation sur les marchés publics et privés.



Pendant que le gouvernement de l'Ontario s'efforce de faire en sorte que le marché financier de sa province perdure comme l'un des principaux sur le plan mondial, nous continuerons à surveiller les tendances et les flux de formation de capital et à veiller à ce que l'environnement réglementaire soit propice à l'innovation et à la croissance.



L'une des façons de contribuer à créer les conditions favorables à la croissance économique en Ontario est de favoriser un environnement qui encourage les investissements et accueille les nouveaux produits, services et méthodes. Nous voulons attirer de grands penseurs et des idées passionnantes vers notre marché; nous devons donc les rencontrer en faisant preuve de flexibilité, de volonté d'engagement et d'ouverture à l'adoption de nouveaux modes de réglementation.



Nous nous engagerons de plus en plus avec le secteur pour cerner des occasions de mettre en oeuvre des programmes pilotes à l'appui de nouvelles méthodes de formation de capital, en mettant l'accent sur les secteurs en croissance ou les segments sous-développés de l'écosystème financier. À mesure que les entreprises s'adaptent et apprennent, nous leur apporterons notre soutien.



Comme les marchés privés poursuivent leur croissance, nous examinerons les risques et les débouchés pour les entreprises et les investisseurs tout au long du continuum privé-public, nous mettrons en oeuvre des mesures de protection appropriées et assurerons une supervision accrue le cas échéant.



Objectif 5

Bien que l'écosystème canadien des marchés financiers soit l'un des plus développés au monde, il reste des possibilités d'intégrer davantage les processus opérationnels et d'offrir un meilleur accès aux services essentiels, en particulier dans les domaines où la concurrence n'est pas forte. Nous collaborerons avec le secteur et avec d'autres organismes de réglementation pour déterminer les domaines dans lesquels les mesures réglementaires peuvent être modernisées et rendues plus efficaces et ainsi avantager l'écosystème financier de l'Ontario du point de vue concurrentiel dans l'arène mondiale.



Pour atteindre cet objectif, nous viserons à prendre les mesures suivantes :

1. Permettre aux entreprises de l'Ontario la possibilité de mobiliser davantage de capitaux pour répondre à leurs besoins de croissance
2. Rendre plus attrayant l'environnement commercial de l'Ontario pour les entreprises et les investisseurs
3. Améliorer l'accessibilité aux financements à tous les stades de la croissance des entreprises sur les marchés privés et publics
4. Élargir les possibilités d'investissement pour un large éventail d'investisseurs
5. Construire un écosystème financier solide pour certains secteurs d'activité en croissance (par exemple, le secteur écologique)
6. Promouvoir la confiance dans l'écosystème du marché canadien comme avantage concurrentiel à l'échelle mondiale



Objectif 6

Renforcer la position de la CVMO en tant que porte-parole fiable et influent sur les marchés financiers canadiens.



Pour remplir efficacement son mandat dans l'environnement en évolution rapide de l'avenir, la CVMO bonifiera son approche réglementaire traditionnelle fondée sur les politiques en mettant davantage l'accent sur l'influence, la défense des intérêts et l'éducation. Nous continuerons à affirmer notre présence fiable et influente et à mener la conversation lorsque les entreprises, les investisseurs et les organismes de réglementation souhaiteront comprendre les nouveaux risques et saisir de nouvelles occasions.



Dans notre monde dominé par l'information, où de nombreuses sources rivalisent pour attirer l'attention et où la désinformation se propage rapidement, nous devons nous assurer de faire entendre notre voix clairement au-dessus du bruit de fond. Notre fonction unique sur le marché nous permet de disposer de données et de perspectives précieuses qui, lorsqu'elles sont communiquées de manière efficace, peuvent profiter à nos intervenants et conduire à de meilleurs résultats.



À ce titre, nous nous engageons à consolider notre rôle de leader éclairé, à accroître nos collaborations et à affirmer notre présence sur le marché afin d'être une source d'information et d'éducation impartiale pour les investisseurs et les autres acteurs des marchés financiers.





Objectif 6

Nous investirons pour formuler de nouvelles idées et perspectives qui les aideront à s'orienter en toute simplicité sur les marchés financiers de l'Ontario. En outre, nous nous engagerons auprès d'eux par l'entremise de canaux qui susciteront l'intérêt et nous partagerons nos connaissances et nos perspectives dans des formats pratiques.



Pour atteindre cet objectif, nous viserons à prendre les mesures suivantes :

1. Se positionner comme une source de renseignements qui fait autorité sur les risques associés aux marchés financiers et les meilleures pratiques à adopter
2. Influencer les opinions, les comportements et les politiques dans les domaines de compétence de la CVMO et dans l'ensemble du spectre de la réglementation financière
3. Accroître le taux de conformité grâce à une meilleure sensibilisation aux règles de la CVMO et à d'autres exigences réglementaires
4. Favoriser la connaissance et la compréhension des risques et des possibilités sur les marchés financiers pour les investisseurs, les conseillers et les acteurs du marché

Prochaines étapes

Le processus rigoureux d'élaboration de notre plan stratégique s'est révélé précieux et nous a permis de mieux comprendre l'état actuel de notre propre organisme et des nombreux groupes d'intervenants importants avec lesquels nous travaillons en étroite collaboration dans le cadre de la surveillance de nos marchés financiers.

À notre avis, le moment est venu de mettre en pratique les nombreuses leçons que nous avons apprises au cours de ces quelques années mouvementées afin de mieux nous préparer à la réglementation des marchés financiers de l'Ontario jusqu'en 2030 et au-delà. La CVMO a plus de 90 ans d'histoire et a toujours su s'adapter au changement avec adresse. Nous devons nous appuyer sur cette expérience pour relever les défis qui nous attendent, alors que nous nous employons à travailler de manière plus intelligente, plus créative et plus efficace.

Nos objectifs : les choix stratégiques décrits dans notre plan améliorent les services publics fournis par la CVMO, qu'il soit plus facile de travailler avec notre organisme et que nous assurions l'exécution de notre mandat de manière plus efficace puisque nous prévoyons un rythme de changement plus rapide dans les années à venir. Grâce au soutien de notre gouvernement, nous sommes déterminés à atteindre nos objectifs stratégiques afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les investisseurs et les acteurs des marchés financiers de l'Ontario.

Nos marchés ne sont pas statiques; ils évoluent et prennent de l'expansion en permanence. Pour nous assurer que notre organisme demeure pertinent et que nous nous concentrons sur les priorités les plus importantes, nous réviserons et mettrons à jour régulièrement notre plan stratégique afin qu'il soit toujours d'actualité. Nous continuerons à entretenir des liens étroits avec les investisseurs, les acteurs du marché et tous les intervenants afin de disposer des bonnes informations et de pouvoir axer nos efforts sur les enjeux les plus urgents.

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

20 rue Queen Ouest

20^e étage

Toronto (Ontario) M5H 3S8

1 877 . 785 . 1555 (sans frais)

416 . 593 . 8314 (local)

1 866 . 827 . 1295 (ATS)

416 . 593 . 8122 (télécopieur)



À titre d'organisme de réglementation responsable de la supervision des marchés financiers en Ontario, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario administre et applique la *Loi sur les valeurs mobilières* et la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* de la province et administre certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions*. La CVMO est une société d'État autofinancée responsable devant l'Assemblée législative de l'Ontario par l'intermédiaire du ministre des Finances.